



04/08/2026

Pôle Economie Environnement

Affaire suivie par :

Frédéric AVELINE Directeur

T : 03 68 67 01 02

P : 07 68 75 30 58

M frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr

Le Président,

à Monsieur le Président
de la Mission Régionale d'Autorité
Environnementale

DREAL Grand Est

Service évaluation
environnementale

14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001

67050 STRASBOURG Cedex

OBJET : Plan local d'urbanisme de la commune de Gottenhouse
Modification n°1
Confirmation de la non-soumission à évaluation environnementale

P.J. : Dossier

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Gottenhouse, les études menées ont conclu à l'absence d'incidences notables des changements apportés au document d'urbanisme sur l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous consulter pour confirmation de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

À cette fin, vous trouverez dans le dossier joint les informations visées par l'article R.104-34 du code de l'urbanisme.

Dans l'attente de votre avis sous 2 mois, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Dominique MULLER.

